



Bulletin n° 3
Juin 2013

Lycée général et technologique

➔ Suppressions de postes d'AED, nouveau plan social !

A lors que le ministère communique sur l'absence d'austérité dans l'Education nationale, en mettant en avant les créations de postes, il est assez paradoxal de prendre connaissance de ce qui s'apparente à un véritable plan social. C'est en effet environ 2000 Equivalents Temps Plein d'assistant-e-s d'éducation qui vont être supprimés à la rentrée prochaine.

Dans les départements et les académies, les chiffres de suppression sont lourds : 59 dans l'académie de Clermont, 189 dans l'académie de Versailles, 88 à Orléans-Tours, 120 à Nancy-Metz, 119 en Seine-Saint-Denis...

La création d'emplois d'avenir professeur (EAP), voire de CUI, ne saurait compenser ces suppressions ; tout d'abord les missions ne sont pas les mêmes, et surtout le compte n'y est pas. De plus, l'essentiel des postes d'EAP seront créés dans le premier degré alors que les suppressions d'Assistants d'éducation (AEd) et d'assistants pédagogiques se feront massivement dans les collèges et lycées.

Il est ainsi évident que la politique éducative n'échappe pas à l'austérité, les créations de postes étant compensées par la baisse des crédits de fonctionnement - dont les postes d'Aed, mais pas seulement -, les EAP, contrats de droit privé extrêmement précaires, étant financés par le ministère du travail.

La CGT Educ'action s'oppose évidemment catégoriquement à ces suppressions de postes. Les Aed sont essentiels au bon fonctionnement des établissements, notamment dans les lycées et collèges les plus « difficiles ». Il est hors de question de voir le taux d'encadrement de personnels adultes diminuer dans le second degré, alors que les lycées sont déjà sous dotés en postes d'assistant-e-s d'éducation.

Elle exige du ministère qu'il revienne sur sa décision. Dans les établissements, les départements et les académies, des actions se mettent en place (pétitions, AG, motions en Conseil d'administration, vœux en CTSD, délégations et rassemblements devant les rectorats et directions départementales...).

La CGT Educ'action appelle à développer et amplifier unitairement ces actions. D'ores et déjà, des rectorats ont reculé sous la pression de la mobilisation. C'est le cas à Amiens et Orléans-Tours.

➔ Chantier Education Prioritaire : les lycées ne doivent pas être mis de côté

Le ministère vient de lancer des réunions de consultation sur l'avenir de l'éducation prioritaire. Comme attendu, les débats portent essentiellement sur le premier degré et les collèges. Pour la CGT Educ'action, les lycées ne doivent pas rester à la porte de l'éducation prioritaire. L'idée que les difficultés sociales, scolaires et spatiales, qu'est censée combattre l'éducation prioritaire, s'arrêtent pour les élèves à leur entrée au lycée n'a pas de sens : 119 LGT (et 93 LP) sont situés en Zones Urbaines Sensibles en France et 28,1 % des élèves de LGT sont issu-e-s de milieux « défavorisés » (55,5 % en LP).

La CGT Educ'action revendique une vraie politique d'éducation prioritaire partout où elle est nécessaire.

Cela passe par la fin de l'autonomie des établissements qui n'est qu'un alibi permettant d'institutionnaliser les inégalités sous couvert de mise en œuvre d'une adaptation de la pédagogie des établissements aux publics qu'ils accueillent. Cette mise en œuvre est pourtant nécessaire mais elle ne peut s'obtenir qu'à travers une autonomie pédagogique des personnels permettant des pédagogies innovantes, une réflexion interdisciplinaire, la mise en place de projets...

Une vraie politique d'éducation prioritaire ne peut donc se passer d'une discussion sur les moyens, avec une limitation fixée nationalement du nombre d'élèves par classe, un temps de concertation inclus dans les services des collègues ainsi qu'une politique ambitieuse d'ouverture culturelle.